



Apprendre & Entreprendre

PROFESSION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

PRESENTATION DE LA PROFESSION

■ MISSIONS

L'objectif prioritaire de l'assistant social est de rétablir le lien social et d'aider les personnes en difficulté à retrouver leur autonomie, à assurer leur (ré)insertion. L'assistant social se doit de les informer sur leurs droits aux prestations sociales, aux soins médicaux et à la formation, d'orienter les personnes qu'il rencontre vers d'autres instances compétentes, et bien sûr, de les soutenir dans leurs demandes.

Il doit tenir compte de deux exigences : d'une part, prendre en charge les personnes en difficulté ; d'autre part, agir en partenariat avec d'autres professionnels socio-économiques. Il a pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes et les familles qui vivent des difficultés sociales. Il les aide dans leurs démarches, les informe sur leurs droits.

■ QUALITES REQUISES

- Intérêt pour les problèmes sociaux et humains.
- Capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, équilibre et maturité.
- Motivation, dynamisme, sens de l'organisation.

■ TYPES D'EXERCICE

- L'assistant social est employé par les collectivités locales, l'Etat, les organismes publics, privés et les associations.

■ DUREE DE LA FORMATION

- 3 ans.
- Sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales.

■ SPECIALISATIONS POSSIBLES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Après quelques années d'expérience, l'assistant de service social peut évoluer vers l'encadrement d'équipes d'assistants sociaux, la direction des services sociaux ou des structures d'aide à domicile.

MODALITES DU CONCOURS

■ CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION

- Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours.
- Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).
- Les élèves de Terminale peuvent se présenter, l'admission définitive étant subordonnée à la réussite du baccalauréat.

■ NATURE DES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité :

- une épreuve écrite d'une durée de 3 heures et qui consiste en un résumé et commentaire de texte. Cela permet de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat.

Epreuve d'admission :

Deux épreuves destinées à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession

- épreuve(s) orale(s) (*durée entre 30 et 45 min.*) diffère selon les instituts mais se présente sous forme de dynamique de groupe et/ou entretien individuel et/ou motivation et expérience.
- épreuve écrite : tests psychotechniques. Durée : 50 mn..
- épreuve orale : une note inférieure à 10 à l'épreuve orale individuelle est éliminatoire.

Dates des concours : se renseigner auprès des Instituts de Formation.

www.ipac-france.com



Apprendre & Entreprendre

PROFESSION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

PRESENTATION DE LA PROFESSION

■ MISSIONS

L'éducateur de jeunes enfants a pour rôle spécifique de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants jusqu'à sept ans, lorsqu'ils se trouvent hors de leur famille pour un temps plus ou moins long.

Dans ce moment déterminant de la vie des enfants, il s'attache à favoriser leur développement global et harmonieux, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques. En créant un environnement stimulant, il contribue à leur éveil et leur permet d'acquérir la socialisation nécessaire à l'entrée à l'école.

Parmi les travailleurs sociaux, l'éducateur de jeunes enfants est le spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination.

■ QUALITES REQUISES

- Intérêt pour les problèmes psychopédagogiques et médico-sociaux.
- Aptitude à la communication, capacité à travailler en équipe.
- Equilibre, disponibilité et sens des réalités.
- Esprit d'observation et de recherche, l'imagination et la créativité sont des qualités appréciables.

■ TYPES D'EXERCICE

- Il travaille dans le secteur public, privé ou associatif, crèches et haltes garderies multi accueil essentiellement mais aussi foyers de l'enfance, services hospitaliers, établissements de l'enfance inadaptée ou handicapée.

■ DUREE DE LA FORMATION

- 3 ans.
- Sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales.

■ SPECIALISATIONS POSSIBLES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Il peut être amené à occuper un poste d'encadrement au bout de ses années d'expérience. Après plusieurs années d'activité, l'éducateur de jeunes enfants a la possibilité de préparer un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) ou encore un Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social (CAFDES).

MODALITES DU CONCOURS

■ CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION

- Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).
- Les élèves de Terminale peuvent se présenter, l'admission définitive étant subordonnée à la réussite du baccalauréat.

■ NATURE DES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité :

- une épreuve écrite d'admissibilité permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse, les aptitudes à l'expression écrite du candidat : rédaction sur un sujet d'ordre général, résumé de texte, analyse de texte suivi de questions, questionnaire de culture générale.

Epreuve d'admission :

- Epreuve(s) orale(s) (*durée entre 30 et 45 min.*) destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. Cette épreuve diffère selon les instituts mais se présente sous forme de dynamique de groupe et/ou entretien individuel et/ou motivation et expérience avec un jury.

Dates des concours : se renseigner auprès des Instituts de Formation.



Apprendre & Entreprendre

PROFESSION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

EDUCATEUR SPECIALISE

PRESENTATION DE LA PROFESSION

■ MISSIONS

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation et à la vie quotidienne d'enfants, d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques, psychiques ou des troubles du comportement, ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore avec elles, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou préserver leur autonomie. Il favorise également les actions de prévention.

Son intervention se situe aussi bien dans le champ social que dans le champ scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse. Il est également de plus en plus appelé à intervenir sur le développement local d'un quartier ou d'une commune.

■ QUALITES REQUISES

- Intérêt pour les problèmes sociaux et humains.
- Capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, équilibre et maturité.
- Engagement personnel pour exercer dans toutes les structures ou services.

■ TYPES D'EXERCICE

- Salarié dans le domaine de l'action sociale ou de la protection judiciaire de la jeunesse, au sein des associations, des collectivités locales et des organismes d'accueil.

■ DUREE DE LA FORMATION

- 3 ans.
- Sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

■ SPECIALISATIONS POSSIBLES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Après quelques années d'expérience, l'éducateur spécialisé a la possibilité de devenir chef de service éducatif (CAFERUIS), ou encore directeur de services ou d'établissements sociaux ou médico-sociaux après l'obtention d'un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) ou un Certificat d'Aptitude à la fonction de Directeur Social (CAFDES).

MODALITES DU CONCOURS

■ CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION

- Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).
- Les élèves de Terminale peuvent se présenter, l'admission définitive étant subordonnée à la réussite du baccalauréat.

■ NATURE DES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité :

- épreuve(s) écrites susceptibles de comporter : synthèse de documents et réflexion sur un thème, présentation d'un dossier, dissertation ou questionnaire sur un sujet traitant de problèmes de société et d'actualité, questionnaire de culture générale, de raisonnement logique.

Epreuve d'admission :

- épreuve(s) orale(s) (*durée entre 30 et 45 min.*) diffère selon les instituts mais se présente sous forme de dynamique de groupe et/ou entretien individuel et/ou motivation et expérience. Ces épreuves sont destinées à révéler les motivations, la maturité affective, le contrôle de soi, la capacité d'adaptation et d'analyse ainsi que l'aptitude à travailler en équipe.

Dates des concours : se renseigner auprès des Instituts de Formation.

PRESENTATION DE LA FORMATION POUR REUSSIR LE CONCOURS D'ENTREE

■ ORGANISATION

Cette préparation permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter dans les matières suivantes : culture générale du domaine sanitaire et social, tests d'aptitude, méthodologie de l'expression orale et écrite.

La motivation à exercer une profession difficile et exigeante est capitale. Ceci implique disponibilité, ouverture d'esprit et une connaissance approfondie du métier. Chaque étudiant devra mobiliser et optimiser ses aptitudes à l'expression écrite, à l'oral, mais aussi à la réflexion. Il lui sera indispensable de suivre et d'investir l'actualité, de se documenter sur les thèmes du programme. L'esprit de groupe sera indispensable puisque la réussite individuelle passera par la réussite de tous.

Les cours ont lieu :

- à Annecy : d'octobre à mars,
- à Chambéry et Ville la Grand : de septembre à février

pendant 21 semaines. Ils sont regroupés sur une partie de la semaine, laissant ainsi, aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages sous le couvert d'une convention.

Les cours : jeudi et vendredi : 8 h 15 - 12 h / 13 h 30 - 17 h 15.

Les stages : ils sont répartis sur la durée de la formation (*choisis par le candidat lui-même*).

Effectuer des stages pendant votre préparation permet de vous rendre compte des réalités du terrain, d'être capable d'argumenter sur des sujets professionnels lors de votre entretien à l'épreuve d'admissibilité.

L'ensemble (cours + stage) représente en moyenne 35 heures par semaine.

Les matières : tests d'aptitude, méthodologie de l'expression orale et écrite, culture générale du domaine sanitaire et social.

La préparation IPAC prévoit des mises en situation pour mettre en confiance les étudiants lors des épreuves orales ou écrites (*concours blancs*).

Le travail de groupe favorise les objectifs de progression personnelle et professionnelle. Il (*elle*) assure aussi la cohésion et l'émulation de la préparation. Des bilans individuels sont effectués périodiquement.

L'intervention de professionnels de la santé sous forme de conférences est prévue au cours de la formation.

L'HEBERGEMENT

Pour les étudiants qui habitent loin du lieu de formation, des facilités de logement sont envisageables dans des hôtels à coût réduit.

■ PROGRAMME DE LA FORMATION

TESTS D'APTITUDE

Savoir analyser une situation et faire les calculs ou déductions associés le plus rapidement.

METHODOLOGIE DE L'EXPRESSION ECRITE

Maîtrise des techniques de l'expression écrite, compréhension de textes, argumentation, qualité de l'expression.

METHODOLOGIE DE L'EXPRESSION ORALE

Préparer les étudiants à communiquer oralement avec efficacité dans la perspective de l'épreuve. La qualité de jugement personnel, la culture requise, la rigueur dans la mise en ordre de l'argumentation, le soin apporté à l'expression relèvent d'une exigence fondamentale. D'où l'importance de la formation à une lecture rapide et efficace, critique et convaincante des problèmes de l'actualité sanitaire et sociale.

Construire une motivation pertinente et personnelle fondée sur l'expérience de terrain.

CULTURE GENERALE

Acquérir des notions suffisantes en culture générale sanitaire et sociale permettant une réflexion générale et une capacité à synthétiser.